Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260423-D2026_27-DE

Commune de Mérillac
Séance du 23 avril 2026
Délibération n°2026-27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le 23 avril 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 15 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Rudy CAVALHEIRO *(pouvoir à Hervé MORIN)*, Isabelle BOUGAHAM *(pouvoir à Sylvie HUET)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-27. Désignation du correspondant Défense.

Le correspondant a trois principales missions. Il doit d'abord informer les jeunes sur le Recensement Citoyen Obligatoire (RCO) et la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). Il est ensuite le garant du devoir de mémoire sur la commune. Il assure enfin une sensibilisation de la population aux questions de Défense.
Pour l'exercice de ses missions, le correspondant est l'interlocuteur local de la Délégation Militaire Départementale. Il est à ce titre le destinataire de lettres d'information et des invitations aux évènements organisés sur ce thème. Hervé MORIN propose d'assurer lui-même le rôle de « correspondant Défense ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la désignation du Maire comme correspondant Défense.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.